



AVIS PUBLIC

**Province de Québec
Municipalité de Batiscan**

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Batiscan, que :

Au cours de la séance ordinaire qui sera tenue le mardi 5 septembre 2017, le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro # 2017-010 suivante :


- Les demandeurs sont propriétaires de l'immeuble du 322, chemin de l'Île Saint-Éloi Est à Batiscan GOX 1A0.

Les propriétaires de l'immeuble du 322, chemin de l'Île Saint-Éloi Est à Batiscan GOX 1A0, lot numéro 4 503 198 du cadastre officiel du Québec, situé dans la zone 209- RU demande une dérogation mineure afin d'ériger et de construire un bâtiment secondaire soit un garage ayant une largeur 8,54 mètres par une profondeur de 8,54 mètres et contenant une superficie de 72,93 mètres carrés. L'emplacement du bâtiment secondaire (garage) est plus amplement démontré sur un plan préparé par les propriétaires déposé le 8 août 2017. Après vérification, il appert que la construction du bâtiment secondaire (garage) ne respectera pas en tout point les dispositions de l'article 8.2 du règlement de zonage numéro 099-2008 au niveau de la hauteur à mi toit du susdit bâtiment secondaire. Dans ce contexte, il serait alors nécessaire d'accroître la norme actuelle à ce qui a trait à la hauteur du bâtiment secondaire (garage) passant de 4 mètres à 4,60 mètres, soit une dérogation de 0,6 mètre. Cette requête est pour obtenir l'espace nécessaire pour remiser ces biens dans l'attique du futur bâtiment secondaire (garage). Ainsi la susdite demande consiste à obtenir des autorités municipales la permission de construire et ériger un bâtiment secondaire (garage) sur le terrain portant le numéro de lot # 4 503 198 du cadastre officiel du Québec.

Le conseil municipal entendra toute personne intéressée relativement à cette demande lors de la prochaine séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Batiscan.

**Mardi le 5 septembre 2017
19 h 30
À la salle municipale
181, de la Salle, Batiscan**

FAIT, DONNÉ ET SIGNÉ à Batiscan, ce neuvième jour du mois d'août deux mille dix-sept (9 août 2017)



Pierre Massicotte
Directeur général et secrétaire-trésorier